



Mission Locale  
Rurale de la Haute-Vienne

NOUVELLE-AQUITAINE

**Agissez localement !**

# **VERSEZ LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE A LA MISSION LOCALE RURALE**

En charge  
de l'obligation  
de formation  
des mineurs

31%  
de jeunes  
mineurs  
accueillis  
chaque année

Un service  
entreprise

Être acteur  
de développement  
pour la zone rurale  
de la Haute-Vienne

Donner du sens  
à votre versement  
en soutenant  
les actions locales

Soutenir  
l'accès à l'emploi  
des jeunes  
de votre territoire



# CHOISIR LA MISSION LOCALE RURALE DE LA HAUTE-VIENNE

Vous pouvez verser le solde de votre taxe d'apprentissage pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes de votre territoire

## NOS MISSIONS :

Assurer une mission de service public de l'emploi de proximité à destination des jeunes de 16 à 25 ans.

Veiller à l'obligation de formation des mineurs (membre de la plateforme d'appui aux décrocheurs scolaires).

Accueillir, informer, orienter, accompagner gratuitement les jeunes pour les aider dans leur insertion professionnelle et sociale.

Apporter un appui à la recherche d'emploi ainsi qu'aux démarches d'accès à la formation, à l'alternance, au stage, à la santé, au logement, à la mobilité, aux aides sociales, à la citoyenneté...

## VOTRE VERSEMENT, POUR QUOI FAIRE ?

Votre contribution est directement fléchée sur des actions locales pour vos recrutements de proximité : repérage des jeunes de 16 à 25 ans sans situation, accès à leur orientation, aux stages, à la formation, à l'emploi..

Collaborer ensemble pour créer la rencontre avec des jeunes : visites d'entreprises, job dating, stages, parrainage, promotion de profils...



Mission Locale

Rurale de la Haute-Vienne

NOUVELLE-AQUITAINE

## NOTRE SERVICE ENTREPRISES

4 Conseillers Entreprises

1 Conseiller Alternance

05 55 70 45 74

contact@mlr87.fr

Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne  
8 avenue F. Mitterrand-87700 AIXE SUR VIENNE

05.55.70.45.74 contact@mlr87.fr

N° SIRET : 441 204 435 00032

## NOUVELLE PROCÉDURE DE VERSEMENT :

**1** Déclarer et payer le montant de la taxe d'apprentissage via votre Déclaration Sociale Nominative (DSN) sur [net-entreprise.fr](https://net-entreprise.fr).

**2** Dès le 25 mai 2023 :  
Se connecter sur la plateforme [SoltéA](#).



**3** Répartir vers l'établissement de votre choix.  
Choisir d'affecter le solde de votre Taxe d'Apprentissage à **la Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne**, membre du Service Public Régional de l'Orientation .

La taxe d'apprentissage est constituée de deux parts :

- une part principale qui finance les formations par apprentissage ;
- le solde qui finance notamment l'insertion professionnelle des jeunes sur les territoires.

La Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne remercie ses partenaires qui la soutiennent par leur contribution via la Taxe d'apprentissage





**32 points d'accueil  
sur la zone rurale  
de la Haute-Vienne**

**Un point d'accueil  
des jeunes tous les 15 km**

**Plus de 2 650 jeunes  
en contact en 2022**

**1265 contrats  
de travail  
signés en 2022**

**284 offres  
d'emploi  
collectées par  
notre service  
entreprises**



**503 stages  
réalisés dans  
vos entreprises**

**80 jeunes  
en alternance**

**225 entreprises  
partenaires**



**Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne**  
8 avenue F. Mitterrand-87700 AIXE SUR VIENNE  
05.55.70.45.74    [contact@mlr87.fr](mailto:contact@mlr87.fr)  
N° SIRET : 441 204 435 00032